Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260605-DL_2026_06_04-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROC'H
SÉANCE DU 05 juin 2026

Convocation du 29 mai 2026

Secrétaire de séance	Célia LEPAYSANT
Nombre de conseillers en exercice	29
Présents : 24	M. HAREAU Mme JACOB M. MASSON Mme BERNARD Mme MONSIMET M. VAILLANT Mme TREMAUDANT M. THERIN Mme LEVEQUES Mme LEPAYSANT M. MERIEULT M. GLOAGUEN Mme MARIAIS Mme LE GARS M. GORON Mme CHAUVIN M. COUTURE Mme GAILLARD Mme JOUQUAND Mme BROSSELLIER M. BLANCHARD DE LA BUHARAYE Mme DELAMARE M. LEMEE M. SAINT-LÔ
Représentés : 3	M. GIRAUD par M. HAREAU M. THERIN par Mme JACOB M. DINAHET par Mme MONSIMET
Absents : 2	M. LEVILLAIN M. ROUVRAIS

DL_2026_06_04
Espace jeunes – refonte de la grille tarifaire

Mme Emilie Monsimet, adjointe déléguée aux affaires périscolaires, rappelle aux membres du conseil municipal que les tarifs de l'espace jeunes sont actuellement répartis suivant trois de quotient familial. Or, la Caisse d'Allocations Familiales a indiqué aux services municipaux que pour continuer à bénéficier de leur aide, il convient désormais que la grille tarifaire soit établie suivant six niveaux que quotient familial.

Ainsi, il est proposé d'approuver la grille tarifaire suivante, qui sera applicable dès le caractère exécutoire de la délibération :

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-200085868-20260605-DL_2026_06_04-DE

	Quotient familial inférieur à 600 €	Quotient familial compris entre 601 et 800 €	Quotient familial compris entre 801 et 1200 €	Quotient familial compris entre 1201 et 1600 €	Quotient familial compris entre 1601 et 2000 €	Quotient familial supérieur à 2000 €
Pour les sorties	6 €	8€	10€	12€	14€	16€

	Quotient familial inférieur à 600 €	Quotient familial compris entre 601 et 800 €	Quotient familial compris entre 801 et 1200 €	Quotient familial compris entre 1201 et 1600 €	Quotient familial compris entre 1601 et 2000 €	Quotient familial supérieur à 2000 €
Pour les inscriptions	3 €	4€	5€	6€	7€	8€

Il est également proposé de maintenir le demi-tarif à partir de l'inscription d'un second enfant d'une même fratrie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire de l'espace jeune
- **MAINTIENT** le demi-tarif à partir de l'inscription d'un second enfant d'une même fratrie.

La secrétaire de séance

Célia LEPAYSANT

Le Maire

Mairie de Mesnil-Roc'h
Ille-et-Vilaine

Rodolphe HAREAU